

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE  
COMMUNE DE GINESTAS

N° D2022-09-06

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Département  
de l'AUDE

Arrondissement  
de NARBONNE

Domaine :

Administration  
Générale

Objet :

Redevance Spéciale

Nbre de conseillers

- en exercice	15
- présents	12
- votants	14
- absents	03
- exclus	

Convocation en date  
du : 19/09/2022

Affichage en date  
du :

Publication de la  
présente en date  
du :

**CERTIFIEE  
EXECUTOIRE  
PAR RECEPTION  
SOUS-PREFECTURE  
DE NARBONNE LE :**

**PAR PUBLICATION  
LE :**

**Séance du Conseil Municipal du 17/10/2022**

Le Conseil Municipal de la commune de Ginestas, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Georges COMBES.

Présents : COMBES Georges, LEDOYEN Anne-Sophie, BLANC Eric, GREGOIRE Annick, Alain CECCHINATO, AGUAS Marie Line, TROCHON Marjolaine, MARTINEZ Christine, HAMMOUDI Bilal, CRESSEND Laurent, PRIOLEAU Karine, CARDONA Delphine

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Lucie VIGNON, Nalson RANDRIAMANALINA, Justin ROCHETTE

Empêchés :

Procurations : Lucie VIGNON à Georges COMBES, Nalson RANDRIAMANALINA à Anne-Sophie LEDOYEN

Secrétaire : TROCHON Marjolaine

Monsieur le Maire présente au Conseil la convention relative à l'élimination des déchets ménagers par la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne.

Il donne lecture de la convention qui a pour objet de définir le cadre et les conditions générales d'application de la redevance spéciale aux communes. Elle détermine notamment la nature des obligations que le Grand Narbonne et les communes s'engagent à respecter dans le cadre de la contractualisation de leurs relations

Il indique que pour l'année 2021 la taxe s'élèvera à 6.359,17 €

Le Conseil ouï l'exposé de son Président

☐ Approuve la convention proposée.

☐ Donne pouvoir au Maire pour signer la convention et mandater la somme annoncée

Fait et délibéré en séance le jour, le mois et l'an ci-dessus et ont, les membres présents, signés au registre. La convocation registre. La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L.2221-7 du C.G.C.T.

Ginestas le 17/10/2022  
Georges COMBES  
Maire